

---

---

quoi que ce soit, ni à ce que leur échappe la moindre parcelle des vilayets peuplés par les Turcs ;

« 2° Nous sommes prêts à accorder à nos compatriotes non-musulmans le maximum d'égalité de droits et à leur assurer tout le bien-être possible : les préceptes mêmes de notre Coran nous y obligent ;

« 3° Il est impossible qu'un seul pouce de terrain de nos vilayets soit attribué à l'Arménie ou à quelque autre État. Nous nous sommes engagés par serment, et nous sommes fermement résolus à ne point mettre bas les armes, tant que durera l'occupation ou l'administration étrangère d'une région, fût-ce la plus reculée du territoire de nos ancêtres, située au nord de la ligne idéale qui rejoindrait la partie méridionale de Mossoul au golfe d'Alexandrette ;

« 4° Les puissances européennes doivent retirer immédiatement leurs contingents des territoires qui nous appartiennent, comme Adana, Smyrne, etc ;

« 5° Si Votre Majesté désire mettre l'Empire à l'abri de toute division et de toute décomposition, il faut qu'un gouvernement constitué par des personnalités honorables, expérimentées et dignes de la confiance de toute la nation ottomane, soit appelé à prendre le pouvoir, et que les élections soient hâtées, de façon que le Parlement puisse être réuni dans le plus bref délai possible ;

« 6° Les présentes résolutions devront être soumises également aux puissances de l'Entente, aux sentiments humanitaires desquelles on devra faire appel avant de prendre une résolution définitive ;

« 7° Nous attendons impatiemment devant le récepteur télégraphique une réponse favorable à nos sol-